



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Vienne

Mon numéro : 1 90 11 86 194 210 71  
 Mon nom ou celui de mon ayant droit :  
 BARILLOT Anthony  
 Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.  
 Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

**3646** Service gratuit  
+ prix appel

REPRISE TI  
86043 POITIERS CEDEX 9

M. BARILLOT Anthony  
1 RUE DES CHARMES  
86180 BUXEROLLES

Le 16/04/2025

## > MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Monsieur,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

**Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.**

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.



**La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !**

Je peux mettre à jour ma carte Vitale dans la plupart des pharmacies.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

0641v1137



→ votre attestation de droits à l'Assurance Maladie à présenter aux professionnels de santé



**L'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Vienne

Mon numéro : 1 90 11 86 194 210 71  
 Mon nom ou celui de mon ayant droit :  
 BARILLOT Anthony

## Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie

Valable du 16/04/2025 au 15/04/2026 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 861 8954	10	1 90 11 86 194 210 71	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		Né(e) le / rang
BARILLOT Anthony a déclaré un médecin traitant	1 90 11 86 194 210 71		26/11/1990 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité sociale.